

PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION DU BEAU



Préambule (définitions et finalités)

L'Association du Beau a pour objet de promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation, de loisirs et de plein air, notamment en organisant des centres de vacances et de loisirs pour enfants et adolescents, des camps itinérants, des classes de découverte, des activités socioculturelles et sportives, ou encore en accueillant des groupes pour faciliter leurs activités d'éducation populaire, ou des familles pour maintenir les liens entre les générations. (Cf. statuts de l'association, 1.2)

L'Association du Beau considère que l'enfant ou l'adolescent d'aujourd'hui est l'adulte de demain. Cet adulte sera à la fois :

- un individu, c'est-à-dire un être humain singulier qui est unique en tant qu'être physique, affectif et moral. Cet individu a ses besoins propres, ses aptitudes, ses limites, ses opinions et ses envies et est capable de faire des choix, de les mettre en œuvre et de les assumer.

- un citoyen, c'est-à-dire un membre d'une collectivité. Nous entendons par collectivité un groupe de personnes ayant des intérêts, des besoins ou des projets communs et organisant la vie de leur groupe. En tant que citoyen, il est capable d'interagir avec d'autres individus en respectant la spécificité de chacun (la sienne et celle d'autrui). En prenant sa place au sein du groupe, il joue de fait un rôle politique, dans le sens où il participe de façon active à la vie collective d'un ensemble d'autres citoyens.

L'Association du Beau, par ses séjours et ses actions, se trouve engagée dans le développement de cet adulte afin qu'il soit capable :

- de prendre une place active dans une collectivité.
- de s'intégrer dans son environnement, qu'il s'agisse de son lieu de vie (en l'occurrence, la maison du Beau) ou de la nature alentour en étant conscient des enjeux qui lui sont associés.
- de rêver, d'imaginer des situations nouvelles et de s'y adapter.

Pour atteindre ces finalités, l'association privilégie différents moyens (séjours enfants, stages de formation BAFA, BAFD, mises à disposition). Ce projet éducatif présente les aspects essentiels des séjours d'enfants organisés par l'association.

1) La vie collective

Nos séjours sont avant tout des moments où l'enfant apprend à être citoyen au sens défini ci-dessus. Pour lui permettre cet apprentissage, l'équipe d'animation,

c'est-à-dire l'ensemble des adultes acteurs du séjour, veillera dans l'élaboration de son projet pédagogique à confronter l'enfant à différentes formes de groupes :

- le groupe que forme la colonie, composé de l'ensemble des personnes qui sont présentes sur la maison et qui l'animent (l'équipe d'animation, les visiteurs, les enfants, ainsi que les acteurs locaux de passage). Ce groupe peut être réuni ponctuellement pour réaliser des activités lors de grandes fêtes, grands spectacles, tournois, olympiades...

- le groupe de vie dont l'effectif et la répartition des âges doit permettre d'accompagner chaque enfant dans sa vie quotidienne et lui permettre de trouver sa place dans toutes les activités mises en place.

- le groupe d'amis, qui évolue.

L'équipe d'animation doit avoir conscience qu'il existe dans toute collectivité différentes formes de pouvoir (institutionnel, affectif, générationnel...) qui influent sur la dynamique de groupe.

L'équipe d'animation doit donc animer cette vie collective en s'engageant :

- à être garants de la sécurité (physique, affective et morale) et du bien-être de l'enfant

- à respecter les besoins spécifiques de chaque enfant (sommeil, hygiène, nourriture)

- à être vigilant dans les rapports sociaux pour empêcher tout prosélytisme et respecter l'individu qu'est en puissance chaque enfant

- à respecter la vie privée : courrier, téléphone, colis, argent, droit à l'image, identité numérique...

- à prendre en compte les choix, les envies et les besoins de chacun par la mise en place de moments de régulations et de moments de parole. Ces expressions individuelles doivent participer à la constitution de projets collectifs.

2) Les activités

C'est en participant à des activités variées, complémentaires à celles de son quotidien, que l'enfant développe son individualité tout en prenant conscience de ce qu'est la citoyenneté. L'association privilégie durant les séjours des activités organisées principalement par l'équipe d'animation et axées autour des trois éléments ci-dessous.

a) La nature

La maison du Beau est implantée sur le massif vosgien et bénéficie d'un contact direct entre prairie et forêt. Pour faire découvrir et apprivoiser la nature à chaque enfant, l'équipe d'animation intégrera :

- une majorité d'activités de plein air, au moins une nuit sous tente en été et de longues balades dans la forêt.

- l'utilisation des éléments naturels environnants dans les animations (cabanes, land art...)
- la prise en compte du respect de l'environnement dans leurs activités.

b) L'imaginaire

Le développement de l'imaginaire permet de s'évader à tout âge et de trouver du dépaysement même dans ses routines en réenchantant le quotidien. Cette capacité de projection permet à l'individu de s'adapter à son environnement, à de nouveaux enjeux et de développer entre autre son empathie. Afin de permettre le développement de l'imaginaire de chaque enfant, l'équipe d'animation :

- construit ses animations autour d'histoires où les animateurs et surtout les enfants incarnent des personnages qui en sont les héros.
- intègre des temps pour raconter ou lire des histoires.
- encourage la créativité des enfants à travers la réalisation d'activités artistiques et manuelles (spectacles, costumes, décors...)

c) Le jeu

Bien plus qu'un moyen pour occuper les enfants, le jeu est un temps de socialisation de l'enfant et l'un de ses premiers canaux d'apprentissage. L'équipe d'animation mettra en place plusieurs organisations différentes de jeux :

- en faisant varier les effectifs
- en valorisant alternativement la proposition de l'enfant, du groupe et de l'animateur
- en variant la place de l'animateur dans l'activité (faire avec, faire faire et laisser faire)
- en faisant varier le rythme des activités
- en alternant des jeux compétitifs, coopératifs et individuels
- en tenant compte des capacités et des limites de chacun.

3) La vie dans la maison

Pendant le séjour, la maison du Beau devient le lieu de vie de l'enfant. Il ne l'occupe pas simplement de manière transitoire mais se l'approprie et y évolue pour un temps défini. L'équipe d'animation veillera donc :

- à associer les enfants aux tâches de la vie quotidienne (rangement des chambres, de la maison et des lieux d'activités, mettre la table, participer à la préparation des repas...)
- à permettre aux enfants de se sentir chez eux en décorant leur chambre, en aménageant certains lieux de vie, lieux de regroupement, tout en respectant les contraintes liées à la vie collective
- à offrir des conditions d'hygiène individuelles satisfaisantes (les enfants se douchent, le linge est lavé quotidiennement...)

- à intégrer des temps de repas conviviaux, partagés tous ensemble, et une cuisine familiale préparée sur place, variée et équilibrée.

4) La place de l'association

Comme indiqué dans les statuts de l'association et rappelé en préambule, l'objet principal de l'association du Beau est l'organisation et l'accueil de séjours d'enfants. Le présent projet éducatif est une des parts les plus importantes de son projet associatif. Il vise à transmettre ses valeurs et ses engagements éducatifs aux nouveaux animateurs et directeurs qui interviennent dans ses activités. L'association entend organiser les meilleures conditions d'accueil de ces derniers et les accompagner tout au long de la préparation et de la réalisation des séjours. L'association s'est dotée d'une organisation interne assurant :

- la validation par le Conseil d'Administration, sur proposition de la commission pédagogique, du recrutement des directeurs des séjours

- des propositions de formations pour les directeurs, les animateurs et les membres de l'association afin de permettre la réalisation du projet éducatif : certaines formations seront des apports pédagogiques qui relèvent de la volonté de chaque directeur, les autres seront des formations techniques proposées par l'association pour assurer le bon usage des équipements mis à disposition des équipes (matériel camping, lingerie, rangement de la maison, utilisation du matériel..., sono, équipement cuisine)

- le suivi des séjours par l'association en accord et en partenariat avec les directeurs des séjours. Chaque séjour est suivi par un référent membre de la commission pédagogique. Ce dernier se chargera du suivi du directeur et sera son interlocuteur principal, avant, pendant et après le séjour. Dans la mesure du possible, le référent passera au moins une fois pendant le séjour pour apporter un regard extérieur et s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier.

5) L'évaluation

Pour évaluer la concordance entre le projet éducatif et les séjours organisés par l'association, l'association met en place, à travers la commission pédagogique, différents outils :

- une grille bilan reprenant les grands points du projet éducatif qui est fournie à chaque directeur avant son séjour et qui sert de base pour l'entretien bilan après son séjour

- un questionnaire envoyé aux familles par mail

- un sondage auprès des enfants participants durant les séjours

- un temps de bilan avec les membres des équipes d'animation après les séjours.

La commission pédagogique présentera chaque année durant l'Assemblée Générale de l'association un bilan du suivi des différents séjours ayant eu lieu pendant l'année. Dans ce bilan, elle pourra relever les points à faire évoluer dans le projet éducatif à la suite du bilan des séjours avec les équipes de chaque séjour. Des groupes de travail pourront alors être mis en place durant ou à l'issue de l'Assemblée Générale pour proposer une modification du projet éducatif.

